

Profil de pays établi pour le
Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2007
Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance

Haiti

Programmes de protection et d'éducation de la petite enfance (PEPE)

Compilés par le
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)
Genève (Suisse)

2006

Le présent profil a été établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous comme document d'information pour l'aider à établir l'édition 2007 du Rapport. L'équipe n'a pas retravaillé le manuscrit. Les informations que l'on trouvera dans la série des profils ont été compilées par le BIE. Il est arrivé que ces données soient révisées et/ou complétées grâce à l'aimable soutien de ministères de l'éducation et de bureaux de l'UNICEF dans le monde. Les points de vue et opinions exprimés dans le présent document ne sont pas nécessairement ceux des responsables du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous ou de l'UNESCO. Le présent profil peut être cité accompagné de la mention suivante : « Profil de pays établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous - Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance ». Pour plus d'informations, s'adresser à : efareport@unesco.org

HAÏTI

Programmes de protection et éducation de la petite enfance (PEPE)

A. INFORMATIONS GENERALES, STATISTIQUES ET INDICATEURS

Age d'entrée dans l'enseignement obligatoire (si applicable) :

Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'enseignement obligatoire concerne le groupe d'âge de 6 à 11 ans.

1. PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE (CITE 0)

(CITE = Classification internationale type de l'éducation)

1.1. Définition officielle des programmes CITE 0 (préprimaire) :

Enseignement préscolaire.

C'est une école regroupant les élèves en situation de préapprentissage de la lecture et de l'écriture, ou l'accent devrait être mis sur le développement moteur, affectif et sensoriel. Le niveau préscolaire proprement dit regroupe généralement 3 sections : petits, moyens et grands, et vise ainsi les enfants de 3 à 5 ans.

Toutefois, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) préconise que, selon deux voies formelle et informelle, deux périodes d'éducation soient nettement définies en faveur de la petite enfance :

- Une éducation initiale allant de 0 à 3 ans : prenant en compte : i) les besoins spécifiques de l'enfant relatifs à sa croissance, à sa survie et à sa protection en vue du développement de son plein potentiel physique, émotif et psychologique ; ii) l'accès à des services socio-médicaux de base adéquats et adaptés à l'enfant et la famille ; iii) la nécessité d'offrir un environnement psychosocial propice à son épanouissement.
- Une éducation préscolaire allant de 4 à 6 ans : considérée en tant que voie de passage et de lieu de sensibilisation au goût de l'école a pour objectif de favoriser le développement global de l'enfant en faisant émerger ses potentialités pour des apprentissages tout au long de sa vie.

1.2. Groupe d'âge concerné par les programmes CITE 0 :

3-5 ans ou 0 à 6 ans

1.3. Programmes CITE 0: statistiques et indicateurs *(Inclure les données plus récentes si elles sont disponibles)*

1.3.3. Enseignants:

MENJS-View -> PréScolaire

Répartition des Enseignants Selon 'FORMATION' par 'SEXES'

FORMATION	Féminin		Masculin		N/A		TOTAL	
	Nombre	Pourcent.	Nombre	Pourcent.	Nombre	Pourcent.	Nombre	Pourcent.
1- Universitaire	109	2.11 %	14	5.62 %			123	2.21 %
2- Jardinière	2,380	45.96 %	35	14.06 %	8	5.67 %	2,423	43.52 %
3- Aide Jardinière	728	14.06 %	25	10.04 %	4	2.84 %	757	13.60 %
4- Normalien	167	3.23 %	20	8.03 %	1	0.71 %	188	3.38 %
5- Philo	266	5.14 %	19	7.63 %	1	0.71 %	286	5.14 %
6- Rhéto	458	8.85 %	36	14.46 %			494	8.87 %
7- Seconde	209	4.04 %	10	4.02 %	1	0.71 %	220	3.95 %
8- 3ème Année	158	3.05 %	28	11.24 %			186	3.34 %
9- 4ème ou 9ème Année	152	2.94 %	19	7.63 %			171	3.07 %
10- Moins que 4ème	127	2.45 %	35	14.06 %			162	2.91 %
Inconnue	424	8.19 %	8	3.21 %	126	89.36 %	558	10.02 %
TOTAL	5,178	100.00 %	249	100.00 %	141	100.00 %	5,568	100.00 %

1.3.4. Financement : Non disponible

	Pourcentage
Dépenses publiques ordinaires par enfant en pourcentage du Produit National Brut par habitant	...

1.3.5. Principales sources de financement :

Les coûts encourus pour faire fonctionner ces établissements et les exigences imposées pour y accéder ne sont pas partout les mêmes surtout en ce qui concerne les écoles privées. C'est ainsi que les frais de scolarité annuellement exigés par ces écoles aux parents des élèves varient entre 50 et 5000 gourdes et plus. Soit donc des écarts très disproportionnés en ce qui a trait aux possibilités réellement offertes aux enfants pour accéder en toute équité à l'éducation préscolaire en Haïti.

Les ONG interviennent également dans le financement de la scolarité de certaines écoles préscolaires et ce sont les écoles indépendantes qui en bénéficient le plus, suivies des écoles protestantes, catholiques et communautaires.

2. AUTRES PROGRAMMES PEPE

(Généralement, les programmes qui précèdent l'enseignement préprimaire)

2.1. Définition officielle des autres programmes PEPE :

Non disponible

2.2. Groupe d'âge concerné par les autres programmes PEPE :

Non disponible

2.3. Nombre estimé d'enfants bénéficiaires des autres programmes PEPE :

Non disponible

B. INFORMATION DE BASE SUR LES PROGRAMMES PEPE (Y COMPRIS L'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE, CITE 0)

3.1. Cadre légal de référence pour les programmes PEPE :

Un document d'énoncé de politique sur la petite enfance est en cours de rédaction.

3.2. Entité(s) officielle(s) chargée(s) de la supervision ou de la coordination :

La seule institution légalement chargée de la supervision et de la coordination des programmes PEPE est le Ministère de l'Éducation, à travers son bureau de gestion de l'éducation préscolaire (BUGEP)

3.3. Autres entités participant à l'offre de programmes PEPE (par exemple, municipalités, gouvernements locaux, etc.) et principaux types d'offre (par exemple, services publics, privés, mixtes, communautaires, etc.) :

Non disponible

3.4. Type de personnel en charge des programmes PEPE (enseignants, assistants, autre type de personnel) :

Les jardinières d'enfants

Les aides jardinières

Le personnel non enseignant : personnel de soutien

3.5. Type de formation que reçoit le personnel :

Jardinière d'enfants : formation d'une durée de 3 ans.

Aide jardinières : formation d'une durée 2 ans.

3.6. Politiques nationales et réformes récentes :

Une certaine amélioration de l'offre préscolaire est attendue avec la mise en œuvre du Plan national d'éducation et de formation (PNEF) 1997–2007 émanant de la Réforme Bernard. L'objectif déclaré dans ce plan est de travailler à l'amélioration du processus de préparation de l'enfant en vue de son entrée à l'école par le renforcement et l'intégration des dispositifs de soutien mis en place. (MENJS, 1999)

3.7. Initiatives visant les enfants les plus vulnérables et défavorisés :

Non disponible

3.8. Programmes/projets spéciaux visant l'amélioration ou l'expansion de la PEPE :

Non disponible

3.9. Information sur le curriculum (si applicable) et/ou les contenus des programmes PEPE :

3.9.1. Objectifs et finalités :

L'éducation préscolaire a pour objet de contribuer au développement de la personnalité de l'enfant sous toutes ses formes. Elle n'est pas un cycle d'enseignement à proprement parler, mais constitue plutôt une phase d'exploration et d'éveil et comporte un ensemble d'activités de socialisation qui préparent l'enfant à son entrée à l'école formelle.

3.9.2. Domaines d'apprentissage et méthodes d'enseignement/apprentissage :

Le modèle curriculaire adopté revêt à la fois un caractère formatif et instructif. Le développement intégral du jeune enfant offre un domaine de connaissance englobant :

- la pré-écriture et la prélecture
- le pré-calcul
- les notions de couleur, de forme, de santé, d'hygiène, de nutrition, de musique, de dessin, de savoir-vivre
- l'éducation sensorielle
- le français oral
- les exercices psychomoteurs
- la latéralisation
- les jeux

Le curriculum intègre les valeurs morales, civiques, esthétiques devant servir à former et instruire le futur citoyen haïtien.

3.9.3. Nombre moyen d'heures par semaine et de semaines par année :

L'horaire applicable tient compte des particularités du développement des enfants suivant leur âge. La durée des exercices organisés en activités est très courte et très variée de 5 à 25 minutes.

3.10. Autres informations pertinentes

L'enseignement préscolaire confronte certaines difficultés. Le nombre d'animatrices qu'il contient est trop restreint par rapport au nombre d'enfants qui le fréquentent. Elles ne sont que 12.236 pour une population de 418.561 enfants en 1997-1998. D'où un taux d'encadrement de 34 enfants par éducatrice. Du point de vue pédagogique, de nombreux efforts ont été consentis. Après la distribution par le Ministère de l'éducation nationale, la jeunesse et les sports (MENJS) du programme d'enseignement du préscolaire, des matériels didactiques avaient été mis sur le marché (cahier de préapprentissage, jeux éducatifs, guide pédagogique) dans le but d'un meilleur apprentissage.

Estimé en 1990 à environ 110.602 (TBS : 19,7%), le nombre d'enfants inscrits au préscolaire, de l'ordre de 19,7 %, a atteint, en l'an 2000, le seuil de 529.100 enfants (TBS : 45%) dans 1 680 établissements dont 1400 privés et 280 publics dont la plupart se retrouvent davantage dans les villes que dans les campagnes. (*Rapport national sur le développement de l'éducation, 2004*)

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT PEPE (SI POSSIBLE, A REUNIR EN COLLABORATION AVEC LES BUREAUX DE L'UNICEF)

4.1. Les programmes d'éducation parentale s'adressent généralement aux familles ayant des enfants âgés de moins de 6 ans. Merci d'inclure les informations relatives à tout programme d'éducation parentale dans votre pays selon le tableau ci-dessous :

Type de programme	Oui ou Non (noter pour chaque programme)	Nombre estimé de bénéficiaires (si possible)
Education parentale offerte dans le cadre des centres d'assistance et d'éducation pour la petite enfance	Non	
Comme composante des programmes de santé et nutrition, en incluant par exemple des informations sur le développement de l'enfant au cours de visites à domicile	Non	
Groupes de parents se réunissant pour discuter des aspects liés au développement, à la santé et à l'état nutritionnel de leurs jeunes enfants	Non	
Comme composante de programmes destinés aux adolescents, programmes de formation pour la vie ou d'alphabétisation	Non	
Emission de mass media, telle que <i>La Rue Sésame</i> , avec des moyens de communication pour et avec les enfants	Non	
Autres (spécifier)		

Certains de ces programmes sont-ils destinés spécifiquement aux personnes vulnérables, pauvres, défavorisées ou exclues ? Si oui, lesquels ? (Inclure/joindre toute information additionnelle pertinente, si disponible)

Non disponible

4.2. Y a-t-il un système au niveau national pour le suivi du développement des enfants ou pour vérifier leur attitude à la scolarité avant leur entrée en primaire ?

Non

**4.3. Y a-t-il une politique concernant la petite enfance (PEPE, etc.) approuvée ?
Dans le cas négatif, y a-t-il une politique en cours d'élaboration ?**

Non, en effet il y a un document de politique en cours de rédaction.

[Données révisées et informations complémentaires fournies par UNICEF, janvier 2005.]